



EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ



EN CT,
JE VOTE
FSU



Déclaration à la CAPD du 16 Octobre

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La première période de l'année scolaire s'achève demain, et pourtant certains symptômes que l'on voit apparaître plus loin dans l'année scolaire, sont déjà perceptibles. Il faut rappeler que les conditions d'exercice de notre métier se sont encore dégradées ces dernières années, que la généralisation de la réforme des rythmes (réforme mal pensée, bricolée dont nous demandons la remise à plat) ne fait qu'accroître ce phénomène.

Nous insisterons aujourd'hui sur 4 notions.

Revalorisation

La France, avec le Japon, est le seul pays à avoir une baisse du salaire moyen des enseignants des écoles depuis 2000.

Le salaire des enseignants français du primaire ayant 15 ans d'ancienneté a diminué de 8% entre 2000 et 2010. Durant cette même période, le salaire moyen dans les pays de l'OCDE a augmenté de 22% !

Après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 300 euros par mois !

Depuis 1998, le coût de la vie augmente deux fois plus vite que le point d'indice, qui sert de base de calcul aux salaires des fonctionnaires, cela se traduit par 14% de perte de pouvoir d'achat. Alors que les prix continuent d'augmenter, le point d'indice est gelé pour la 4^e année consécutive.

Le pouvoir d'achat n'est donc plus assuré de manière collective mais uniquement via les avancements dont la CAPD se tient aujourd'hui, c'est à dire si les résultats du jour sont attendus par la profession. Avec l'augmentation, jusqu'en 2020 des cotisations vieillesse, le salaire des enseignants baisse chaque 1^{er} janvier depuis 2010.

De plus l'avancement « promis » à la création du corps des PE en 1992 n'est plus qu'une illusion... (voir annexe 1)

Pour le SNUipp-FSU, il faut changer la donne.

Le SNUipp-FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignants à l'indice 783, indice terminal du corps ;
- la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous dans le cadre d'une refonte globale de la grille ;
- le passage au sein de cette grille rénovée au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous, ce qui correspond à un avancement au grand choix.
- Le SNUipp-FSU demande que tous les instituteurs qui en font la demande puissent être intégrés dans le corps des PE, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, faute de moyens.
- le salaire des enseignants stagiaires à l'issue de leur recrutement ne doit pas être inférieur à l'indice 432, correspondant au 3^e échelon actuel, les deux premiers n'étant plus utilisés depuis 2010.
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite.

Reconnaissance

En plus des 27 heures réglementaires, les enseignants ne comptent pas leur temps : préparation de classe, corrections, recherche documentaire, réunions informelles au sein de l'école avec les collègues ou les parents... Ce sont plus de 44 h par semaine de classe, 45h30 pour les directeurs et directrices d'école, et 20 jours durant les vacances scolaires qui s'ajoutent au temps réglementaire. Des données utiles pour faire « la vérité des prix » sur le temps professionnel des enseignants du primaire. Dévoilées une première fois par le SNUipp-FSU en octobre 2012 suite à une enquête réalisée auprès de plus de 30 000 collègues, elles ont été corroborées par une étude du ministère en juillet 2013.

Le SNUipp-FSU a demandé à la ministre d'ouvrir des discussions pour reconnaître financièrement notre investissement professionnel (dont la parité ISAE - ISOE) et revoir nos obligations de service inadéquates à la réalité de notre métier.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les 108 heures soient laissées à disposition des équipes pédagogiques qui en définiront elles-mêmes les contenus pour permettre une première reconnaissance de la globalité de leur travail.

« 108 heures, c'est nous qui décidons »

- en utilisant librement les heures d'APC en fonction du projet arrêté par les équipes.
- en ne faisant pas remonter les tableaux de contrôle des 108h.

Confiance

En lien avec le point précédent, l'administration doit enfin reconnaître la professionnalité des professeurs des écoles.



EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ



EN CT,
JE VOTE
FSU



Pour transformer l'école, les conditions d'exercice du métier doivent s'améliorer, la confiance instaurée et l'engagement professionnel des enseignants pleinement reconnu.
Il faut en finir avec les contrôles tatillons, les injonctions en tout genre, les demandes incessantes...

Formation

Depuis plusieurs semaines maintenant, le SNUipp-FSU vous a alerté, comme Mme le recteur et les directeurs de l'ESPE Orléans-Tours et du site de Chartres, sur les difficultés majeures rencontrées par la quasi-totalité de nos collègues « Professeurs des Ecoles Stagiaires à ½ temps ». Ils constatent déjà et le disent avec force que la charge de travail exigée ne sera pas supportée longtemps.

Nous avons largement développé auprès de tous notre double préoccupation.

D'abord, et avant tout, préserver la santé de nos collègues qui, faut-il le rappeler encore une fois, sont des enseignants à part entière à mi-temps. Faut-il encore souligner que la plus belle maquette de formation dispensée à des adultes absents ou à l'attention très faible, parce ce que ne dormant pas la nuit, n'aboutira à aucun résultat satisfaisant ?

Est-il aussi besoin de rappeler que notre département, qui va s'enfoncer rapidement dans un déficit de personnel, ne peut se payer le luxe d'arrêts de travail nombreux de nos collègues stagiaires.

Nous sommes, ensuite, très concernés par la réussite de la reconstruction de la Formation Initiale.

Nous nous sommes suffisamment battus pour la survie de l'IUFM pour affirmer que nous avons collectivement le devoir d'assumer la croissance et la pérennité de l'ESPE. Inutile de rappeler que la formation initiale du métier de l'enseignement ne possède pas que des amis !

Il appartient donc à l'ESPE mais aussi à l'employeur de trouver dès maintenant la voie d'un allègement supportable du volume de formation, notamment par des parcours adaptés prenant réellement en compte l'hétérogénéité de cette promotion de PE Stagiaires.

Nous notons la réponse rapide de la tenue du conseil départemental de formation. Il en va de la santé et donc de l'efficacité de nos collègues ; il en va aussi de la crédibilité, donc de l'avenir de l'ESPE.

Nous ne pouvons par contre nous satisfaire du volume et des modalités de formation continue mis en œuvre. La Formation Continue doit permettre de développer des compétences de réflexivité, de réactualiser ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences techniques (TICE, LVE...), de s'enrichir des regards d'autres professionnels dans le cadre de formations conjointes et d'analyse de pratiques, mais aussi d'accéder à une mobilité professionnelle. Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale et être un lieu d'échange et de lien entre enseignants. En ce sens, elle ne peut être remplacée par de la formation à distance qui ne peut se faire que sur la base du volontariat des personnels. Elle doit s'appuyer sur le collectif, des échanges de pratiques, avec des formateurs, universitaires, maîtres formateurs et chercheurs.

Le métier d'enseignant n'a cessé d'évoluer, et dans le cadre de la refondation le ministère n'a pas traité les sujets prioritaires.

Et la priorité, c'est ce constat partagé aujourd'hui : les enseignant-es ont des classes trop chargées, font beaucoup d'heures, ne bénéficient plus de formation continue et sont mal payés. Ça ne peut plus durer!!!